

Vous êtes unique, votre dossier aussi. **Ne soyez pas confondu avec une autre personne**

A l'admission et en consultation, présentez :



pièce d'identité (à haut niveau de confiance)

- Carte d'identité nationale (CNI) française ou étrangère de l'UE
- Passeport
- Titre de séjour définitif
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
(pour les mineurs ne disposant pas de passeport ou de CNI à condition de pouvoir vérifier l'identité du parent ou du tuteur légal qui présente ces documents)



vos documents de couverture sociale

Carte vitale, mutuelle, CMU, assurance privée.



Tout au long de votre parcours ...

Le personnel hospitalier vous propose un **bracelet d'identification** personnalisé.
Votre identité vous sera régulièrement demandée par les professionnels.

**À votre
arrivée...**

en
imagerie
au
bloc opératoire



pour vos
examens

pour
vos soins
et médicaments

**...jusqu'à votre
sortie.**

Signalez-nous toute erreur d'identité en présentant les justificatifs adéquats (acte de mariage, divorce...)